

ENJEUX JURIDIQUES RELATIFS A L'INTEGRATION PROGRESSIVE DE LA CONTRAINTE ENVIRONNEMENTALE DANS L'ETUDE DES MIGRATIONS

L'intérêt porté aux déplacements ayant pour cause un changement environnemental, ou climatique, se perçoit dans de nombreux domaines : politiques, médiatiques, et académiques. En ce sens, une littérature croissante, montre des connexions systématiques entre les changements environnementaux et les populations soumises à ces aléas (McLeman, Gemenne, 2018).

Par cette thématique, il s'agit d'interroger le droit international, régional, ou national, et leurs acteurs, afin de comprendre les effets de l'insertion de la contrainte environnementale dans l'étude des migrations : existe-t-il des outils juridiques permettant la protection de chaque individu, ou collectivité, impacté par une crise environnementale ? Comment les enjeux sociaux liés aux migrations environnementales se traduisent-ils, au regard de la multiplicité des normes internationales et de leur interprétation dans plusieurs systèmes et cultures juridiques ?

A) Perspective interculturelle des enjeux juridiques liés à la migration environnementale

L'aspect définitionnel est une étape primordiale de l'analyse. Comment conceptualiser la migration environnementale en droit ? Les déplacements internes à un pays doivent-ils être traités de manière identique à la migration transfrontalière ? Doit-on séparer l'analyse des migrations consécutives à une catastrophe climatique soudaine et, les migrations relatives à un changement environnemental ayant des incidences sur un moyen long terme ? Expliquer ces choix sémantiques est nécessaire pour comprendre les défis juridiques et sociaux de la thématique.

Par ailleurs, quelle est la place occupée par la contrainte environnementale dans le droit positif relatif aux migrations ? Prendre en compte la diversité des échanges normatifs pourrait aider à analyser les besoins soulevés par les études empiriques.

Quant à la disparition d'États (Jane McAdam, 2012), et de leurs cultures, il paraît intéressant de mobiliser une réflexion approfondie sur les solutions pouvant être apportées par le droit et les relations interétatiques. Quels échanges peut-on retrouver au sein des institutions internationales afin de construire une réponse adaptée à ces problématiques ?

B) Perspective interculturelle des enjeux sociaux et au sein des institutions internationales

Les interactions des instruments des organisations régionales et internationales pourront être développées afin de proposer une réflexion d'ensemble sur la prise en compte par les institutions internationales du migrant, ou déplacé, environnemental. Existe-t-il un dialogue interculturel permettant un développement d'un droit international des migrations environnementales « universel » ? Quels enjeux sociaux sont perceptibles dans l'évolution du droit international et la réinterprétation de ses normes, au regard des droits humains « pluralisés », « internormatifs », (Dufourt, 2020).

En outre, il est possible de s'interroger sur l'inscription de la migration environnementale au sein des discours politiques et médiatiques des organisations internationales. Cette inscription, si elle existe, permettrait-elle de comprendre ce qui divise, ou rassemble, les États parties aux conventions ? Dans le cas contraire, comment les études sur les migrations environnementales remettent en cause certains axiomes, à l'image de la dichotomie migrations forcées / volontaires, par l'imbrication de nombreux facteurs dans le processus migratoire, à l'instar du rôle du genre, ou de la situation économique et sociale du pays de départ ?

Enfin, la question des enjeux sociaux d'un déplacement collectif interne, ou externe, à un pays pourra être étudiée, à la lumière des études empiriques relatives à l'influence de l'environnement sur les comportements migratoires, (Gemenne, 2010).

